

Non-Renouvellement de concession / columbarium / caverne

Commune déléguée :

Cimetière : _____
N° Concession : _____
Emplacement : _____
Titulaire : _____

Je soussigné(e) :

Demandeur

Nom / Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____
Né(e) le : _____ , à _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ / _____

Agissant en qualité de :

- ☐ concessionnaire / titulaire
☐ de seul ayant-droit (*fournir les désistements écrits des autres ayants-droit*)
☐ en mon nom et celui des autres héritiers (*En foi je me porte fort et caution au nom des autres cohéritiers et prends acte que toute fausse déclaration est passible de sanctions prévues à l'article 441-7 du Code Pénal.*)

Atteste sur l'honneur ne pas renouveler la concession désignée ci-dessus, et par conséquent l'abandonner pour retour à la Commune.

La Commune effectuera une reprise de la concession et enlèvera tout monument présent qu'elle disposera comme elle le souhaite. Elle procédera également à l'exhumation des défunts pour les réinhumés dans l'ossuaire communal.

Fait à _____ , le _____ .

Signature du demandeur :

NOTE D'INFORMATION

Le concessionnaire ou les ayants-droit peuvent demander le renouvellement de la concession pour une durée équivalente ou différente de la période initiale.

Ils disposent d'un délai légal de 2 ans après le terme du contrat pour procéder à ce renouvellement ou à son abandon. Après ce délai, la Mairie peut procéder à la reprise de la concession.

Si le concessionnaire est décédé, le non-renouvellement de la concession ne peut être déclaré que si l'ensemble des ayants-droit s'accordent sur cette décision.

Pièces à fournir à la demande :

- Copie de la pièce d'identité du/des demandeurs
- Accord écrit des autres ayants-droit (si autres ayants-droit)
- Attestation sur l'honneur de porte fort au nom de tous les autres ayants-droit